

Synthèse des dispositifs de financement :

Thème	Type de projet	Dispositif/lien
AGRICULTURE - FORESTERIE		Page 5
- Agriculture	Investissement dans les exploitations agricoles pour améliorer leur performance globale et leur durabilité	FEADER M4.1
	Investissement non productif lié à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux	FEADER (M4.4)
	Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs	FEADER (M6.1)
	Conversion aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique Maintien de l'agriculture biologique	FEADER M 11 et M 11.2.
- Agroalimentaire/circuits-courts/agritourisme	Aide aux investissements dans la transformation, commercialisation et/ou le développement de produits agricoles	FEADER (M4.2)
	Aide aux investissements dans la création développement d'activités non agricoles	FEADER (M6.4)
- Foresterie	Réalisation de travaux de desserte forestière et de cloisonnement	FEADER (M4.3)
	Aide au boisement et à la création de surfaces boisées Aide à la mise en place de systèmes agroforestiers	FEADER M8 .1 et (M8.2)
	Soutien aux équipements d'exploitation forestière	FEADER M8.6
- Coopération/innovation	Groupes opérationnels du PEI pour la Productivité/le développement durable de l'agriculture	FEADER 16.1
ECONOMIE		Page 12
Entreprise / Entrepreneuriat / Industrie	Développement et création de services de proximité	FEDER (OS 3d)
- Schéma de développement local	Mise en œuvre de schémas ou plans de développement locaux (services, commerce-artisanat, tourisme loisirs...) <u>en milieu rural</u>	FEADER 7.1.c
- ESS	Actions de soutien à la création des entreprises d'ESS	FSE (OS18a)
	Actions de soutien à la consolidation et au développement des entreprises d'ESS	FSE (OS18b)
- Entrepreneuriat	Accompagnement indirect de la création d'entreprises : structurer et conforter le dispositif régional d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises, en favorisant les projets innovants, en particulier issus de la recherche	FEDER (OS 3b)
	Accompagnement direct de la création d'entreprises : développer un accompagnement financier, adapté à chaque phase de progression, des projets de création d'entreprises innovantes	FEDER (OS 3c)
	Promotion et sensibilisation aux métiers de l'industrie et à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes	FEDER (OS 3a)
- Collaborations interentreprises	Soutien aux collaborations interentreprises	FEDER OS 4c

- Internationalisation des entreprises	Soutien à l'internationalisation des entreprises régionales	FEDER (OS 4b)
Recherche & Innovation	Création/ développement de structures dédiées au transfert de technologie/l'expérimentation ouverte (living labs)	FEDER OS 2a
	Soutien aux projets de R&D et d'innovation et en particulier les projets collaboratifs	FEDER (OS 2c)
	Appui à des projets démonstrateurs préindustriels et industriels en particulier dans les domaines de la spécialisation intelligent	FEDER (OS 2d)
	Soutien à l'implantation/au développement de centres de R&D privés en soutenant les investissements matériels	FEDER (OS 2e)
TOURISME - CULTURE		Page 17
Tourisme / Culture / patrimoine	Aide aux investissements dans la création développement d'activités non agricoles	FEADER (M6.4)
	Valorisation du patrimoine à vocation culturelle et touristique	FEADER M7.4.b
	Développement des équipements et infrastructures à usage touristique et de loisirs	FEADER M7.5
	Agritourisme	FEADER (M6.4)
AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE		Page 19
- Planification	Accompagnement des démarches territoriales intégrées	FEDER OS22a
	Aide à la mise en œuvre de schémas ou plans de développement locaux (services, commerce, tourisme, loisirs...)	FEADER 7.1.c
- Urbanisme	Promotion d'un urbanisme durable et polarisé	FEDER (OS11f)
	Restructuration qualitative des espaces urbains afin d'en faire des espaces mieux partagés, accueillant des usages multiples et inscrits dans une perspective durable	FEDER (OS14a)
- Energies renouvelables	Soutien à des projets de production d'énergies renouvelables sur les filières émergentes en région	FEDER (OS 8a)
	Accompagnement des territoires volontaires pour développer des productions d'énergie décentralisées tendant à des bilans énergétiques (production/ consommation) positifs	FEDER (OS 8b)
	Impulsion, structuration et animation des filières d'énergies renouvelables	FEDER OS 8c
- Performance énergétique	Structuration et animation de la filière éco-bâtiment	FEDER (OS 10d)
	Amélioration de la performance énergétique des entreprises au niveau des process et des utilités industrielles	FEDER (OS 9a)

	Accompagnement des maîtres d'ouvrage publics dans des projets d'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments (neufs et anciens)	FEDER (OS 10a)
	Soutien à la réhabilitation thermique du parc de logement social et à destination des ménages du parc privé en situation de précarité énergétique	FEDER (OS 10b)
	Expérimentation en matière d'instruments financiers innovants pour la rénovation énergétique des logements privés	FEDER (OS 10c)
	Promotion des démarches d'entreprises et inter-entreprises (investissements, organisations...) permettant d'améliorer leur performance énergétique et économique (économie circulaire notamment et l'éco conception)	FEDER (OS 9b)
Très haut débit / Numérique / TIC	Soutien au raccordement des entreprises/ établissements et bâtiments publics prioritaires dans le cadre des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numériques	FEDER (OS 5a)
	Equiperment des centres de recherche et des entreprises en outils numériques	FEDER (OS 6a)
	Accompagnement des acteurs économiques aux mutations numériques	FEDER (OS 6b)
	Développement et promotion des usages numériques dans l'éducation et la formation	FEDER (OS7a)
	Accompagnement du déploiement des services ou des actions numériques à destination des usagers	FEDER (OS 7b)
	Appui à la création de biens communs numériques	FEDER (OS 7c)
Mobilité durable / Transport	Solutions alternatives à la pratique auto-soliste	FEDER (OS 11a)
	Renforcement du rôle des gares comme lieux stratégiques pour l'aménagement du territoire, en accompagnant plus particulièrement les services de rabattement vers les gares	FEDER (OS 11b)
	Meilleure connaissance des besoins et des comportements en mobilité des habitants pour orienter leurs usages vers des pratiques de déplacement durables et aider à la définition des principes d'aménagement	FEDER (OS 11c)
	Appui à la coordination des réseaux de transports et au renforcement de l'intermodalité	FEDER (OS 11d)
	Accompagnement des ménages les plus fragiles, notamment ceux des quartiers prioritaires, et aux plus dépendants à la voiture en leur permettant d'avoir une mobilité durable	FEDER (OS 11e)
SERVICES A LA POPULATION		Page 31
- Equipements	Financement d'équipements publics en zone urbaine	FEDER (OS 19a)
	Réhabilitation des centres d'hébergement (CHU, CHRS et CADA)	FEDER (OS20a)
	Réhabilitation des logements temporaires (Maison relais, résidences sociale, Foyers Jeunes Travailleurs et Foyers de Travailleurs Migrants)	FEDER (OS20b)
- Offre de services en milieu rural	Amélioration et développement de l'offre de services publics en milieu rural	FEADER (M7.4.a)
	Améliorer l'offre de service de proximité en milieu rural	FEADER M 7.7

BIODIVERSITE – ESPACES NATURELS		Page 34
Biodiversité / Espaces naturels	Actions d'adaptation au changement climatique	FEDER (OS 12d)
	Amélioration et valorisation de la connaissance en vue d'une prise en compte accrue de la biodiversité dans les outils de planification et, d'une meilleure aide à la décision	FEDER (OS13a)
	Restauration, gestion et valorisation du réseau écologique régional et des paysages emblématiques	FEDER (OS13b)
- Zones Natura 2000	Elaboration et révision des documents d'objectifs (DOCOB)	FEADER 7.1a
	Elaboration de plans de gestion et protection de secteurs situés en zone Natura 2000	FEADER 7.1.b
	Contrats Natura 2000 hors milieu agricole	FEADER 7.6.a
	Études et actions de sensibilisation liées aux espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire	FEADER 7.6.b
	Animation des DOCOB liés aux sites Natura 2000 Animation des MAEC	FEADER 7.6.c
Prévention / Gestion des risques	Actions de protection des sols dans l'aménagement en milieu urbain et rural (lutte contre l'érosion)	FEDER (OS13c)
	Actions de prévention et de gestion des inondations (débordement de cours d'eau, remontée de nappes)	FEDER (OS 12b)

Légende/lien vers le dispositif :

	FEDER : Fonds européen de développement économique régional	http://www.europe-en-picardie.eu/Le-programme-operationnel-FEDER-FSE-2014-2020
	FEADER : Fonds européen agricole et de développement rural	http://www.europe-en-picardie.eu/Le-programme-de-developpement-rural-regional-FEADER-2014-2020
	FSE : Fonds Social Européen	http://www.europe-en-picardie.eu/Le-programme-operationnel-FEDER-FSE-2014-2020

Thématique	Financement	Projets éligibles	Bénéficiaires	Contact
➡ AGRICULTURE				
Agriculture	<p>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</p> <p>Investissement dans les exploitations agricoles pour améliorer leur performance globale et leur durabilité</p>	<p>Opérations éligibles : Moderniser les exploitations agricoles et de promouvoir leur autonomie globale (alimentaire, sanitaire, hydrique, énergétique), en privilégiant la double performance économique et environnementale.</p> <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les investissements immobiliers : construction neuve, extension ou rénovation d'un bâtiment existant, y compris de stockage des effluents, travaux d'insertion paysagère de la construction ; - les investissements matériels : équipements spécifiques à l'activité d'élevage (y compris traitement des effluents) ou de culture spécialisée, équipement d'acheminement de l'eau (irrigation exclue) et aménagement des points d'abreuvement dans les prairies ; - les équipements et matériels - les investissements et équipements liés aux économies d'énergie ; - les frais généraux dans la limite de 10% du montant éligible des investissements matériels mentionnés ci-dessus). - les investissements immatériels <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'autoconstruction (valorisation du temps passé sur les travaux) - les acquisitions foncières (terrain) et/ou immobilières - les voiries et réseaux divers (VRD). <p>Conditions de financement : Le montant des investissements éligibles pour la programmation 2014-2020 est de 300 000 € dans le cas général et de 1 000 000 € pour les CUMA et les jeunes agriculteurs Le montant minimum d'investissements éligibles est fixé à 4 000 €. Le taux d'aide publique de base est de 25% des dépenses éligibles retenues (avec une amplitude maximum de modulation de 15%).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs - Groupements d'agriculteurs 	<p>Direction départementale des territoires de l'Oise : Najate ADDA 03 60 36 51 94 najate.adda@oise.gouv.fr</p>
	<p>FEADER (M4.4) Investissement non productif lié à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux</p>	<p>Opérations éligibles : Soutenir les investissements ne conduisant pas à une augmentation significative de la valeur ou de la rentabilité de l'exploitation agricole mais qui contribuent à rendre ces exploitations plus vertueuses pour l'environnement.</p> <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - achat de clôtures et d'abreuvoirs liés à la mise en défense de zones sensibles (cours d'eau et mares) et aménagements nécessaires à leur mise en place - restauration et création de mares - implantation de haies et d'éléments arborés 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs - Groupements d'agriculteurs 	<p>Direction départementale des territoires de l'Oise : Najate ADDA 03 60 36 51 94 najate.adda@oise.gouv.fr</p> <p style="text-align: center;">Appels à projets</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - travaux d'insertion paysagère de la construction (bardage bois, aménagements architecturaux, plantation) ; - aménagements anti-érosifs des terres arables (talus, fascines, fossés) - matériel spécifique complémentaire lié à l'entretien et à la restauration de milieux humides (chenillettes, pneus basse pression, double roue). <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clôtures autour des prairies qui ne sont pas destinées à protéger une zone sensible. - l'entretien des mares et des haies <p>Conditions de financement :</p> <p>Le taux d'aide publique de base est de 80% des dépenses éligibles retenue.</p>		
	<p>FEADER (M6.1) Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs</p>	<p>Opérations éligibles :</p> <p>Aide à l'installation sous forme de prêts bonifiés destinés à financer les dépenses afférentes à la première installation d'un jeune agriculteur, notamment pour la reprise totale ou partielle d'une exploitation agricole, sa mise en état et son adaptation.</p> <p>Conditions de financement :</p> <p>Le taux réglementaire des prêts bonifiés est fixé à 2,5 % dans les autres zones pendant la durée bonifiée.</p> <p>Plafond de 11 800 € en zone de plaine.</p>	Jeunes agriculteurs de moins de 40 ans	<p>Point Accueil Installation de l'Oise: info.installationagri60@gmail.com Tel : 03 44 11 44 07</p>
<p>Agriculture biologique</p>	<p>FEADER M 11 Erreur ! Source du renvoi introuvable.</p>	<p>- M 11.1 Conversion aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique</p> <p>- M 11.2. Maintien de l'agriculture biologique :</p> <p>Conditions de financement :</p> <p>Pour les 2 sous-mesures :</p> <p>L'engagement est pluriannuel et sur une durée de 5 ans.</p> <p>L'aide est payée annuellement en €/ha. (taux d'aide publique de 100% ; montants unitaires selon type de couvert).</p>	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole	
<p>Agro-alimentaire</p>	<p>FEADER (M4.2) Aide aux investissements dans la transformation, commercialisation et/ou le développement de produits agricoles</p>	<p>Opérations éligibles :</p> <p>Adaptation des outils de stockage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, afin d'améliorer les conditions de travail, de préserver la qualité tout au long du processus de production, et de mettre sur le marché des produits nouveaux en réponse aux attentes des consommateurs.</p> <p>Ateliers de transformation à la ferme <u>si montant FEADER sollicité supérieur à 25 000 €.</u></p> <p>Dépenses éligibles :</p> <p>Investissements productifs liés au stockage, au conditionnement, à la commercialisation, à la transformation de produits agricoles</p> <p>construction, agrandissement de bâtiments de stockage, de conditionnement, de transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagements intérieurs liés à l'activité de stockage, de conditionnement, de transformation, 	<p>Entreprises dont exploitations agricoles, qui présentent un projet lié au stockage, à la transformation, et/ou au conditionnement de matières premières agricoles, les produits finis étant des produits alimentaires.</p>	<p>Conseil régional de Hauts de France - Direction de l'Agriculture et du Développement Rural</p> <p>Direction départementale des territoires de l'Oise : Najate ADDA 03 60 36 51 94</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - matériels et équipements nécessaires au stockage, à la préparation, au conditionnement et/ou à la transformation, - frais généraux dans la limite de 10% du montant des investissements - investissements immatériels. <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrains, les acquisitions immobilières, les voiries, les clôtures - le matériel d'occasion - le renouvellement d'équipements et de matériels à l'identique - investissements/prestations liés à des mises aux normes réglementaires - les locaux à usage administratif - les magasins de détail - les véhicules roulants immatriculés - dépenses liées à la constitution de dossiers de demande de subvention - plaquettes, frais de fonctionnement de sites Internet et autres outils de promotion. <p>Conditions de financement : Le volume des investissements éligibles doit permettre de mobiliser un montant d'aide publique supérieur ou égal à 40 000 €. Le taux d'aide publique de base est de 10% des dépenses éligibles retenues (avec une amplitude maximum de modulation de 30%).</p>		<p>najate.adda@oise.uv.fr</p> <p>Appels à projets Dates limites : <u>31 mars 2017</u> <u>30 juin 2017</u></p>
<p>Agri-tourisme</p>	<p>FEADER (M6.4) Aide aux investissements dans la création développement d'activités non agricoles</p>	<p>Opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités agritouristiques (hébergement rural, restauration), activités de loisirs et de sports de nature (y compris équestres hors prise de pension) - développement de nouveaux modes de commercialisation notamment les circuits courts de proximité (point de vente directe à la ferme, lieu d'accueil...). <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais généraux dans la limite de 12% du montant des investissements mentionnés ci-dessous. - les aménagements, matériels et équipements nécessaires à l'activité - les investissements permettant d'optimiser et limiter les consommations d'énergie et de fluides - les investissements liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap - les véhicules, si ceux-ci sont utilisés pour la mise en place de tournées. <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les investissements liés à des mises aux normes devenues réglementaires - les investissements liés au gros œuvre - les acquisitions foncières et/ou immobilières et les coûts de VRD (Voirie et réseaux divers) - les équipements et matériel d'occasion. <p>Conditions de financement : Le seuil minimum d'investissements éligibles est fixé à 30 000 €. Le taux d'aide publique de base est de 20% des dépenses éligibles retenues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les personnes physiques - les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs - les micro-entreprises et les petites entreprises situées en zone rurale 	<p>Sélection des projets au fil de l'eau</p>
<p>Circuits-courts</p>				

Foresterie	<p>FEADER (M4.3) Réalisation de travaux de desserte forestière et de cloisonnement</p>	<p>Opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de desserte forestière (routes forestières et pistes), - création de places de dépôt ou de retournement, - mise au gabarit de routes et chemins forestiers, - travaux de création ou d'aménagement de cloisonnements. <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux sur la voirie interne aux massifs - création, mise au gabarit des routes forestières, places de dépôt/de retournement ; - ouverture de pistes accessibles aux engins de débardage - travaux d'insertion paysagère, de remise en état des haies en bordure des dessertes - création de cloisonnements - revêtement des routes forestières sur de courts tronçons (100 m maximum), dans des cas particuliers (très forte pente, au débouché sur la voie publique) - frais généraux dans la limite de 12% du montant des investissements matériels mentionnés ci-dessus. <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coûts d'entretien de routes forestières déjà existantes. <p>Conditions de financement :</p> <p>Le taux d'aide publique de base est de 40% des dépenses éligibles retenues (avec une amplitude de modulation de 40%).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires forestiers privés et leurs associations - les communes et leurs groupements propriétaires de forêts, - les syndicats intercommunaux s'ils ont la compétence - structures de regroupement des investissements si elles sont titulaires des engagements liés à la réalisation des opérations 	<p>Région Hauts-de-France</p> <p>Nicolas CRAMPON : 03 22 97 25 22 nicolas.crampon@nordpasdecalspicardie.fr</p> <p>DDT de l'Oise :</p> <p>Najate ADDA : 03 60 36 51 94 najate.adda@oise.gouv.fr</p> <p style="text-align: center;">Appels à projets</p>
	<p>FEADER M8 M8.1 - Aide au boisement et à la création de surfaces boisées</p> <p>M8.2 – Aide à la mise en place de systèmes agroforestiers</p>	<p>Opérations éligibles :</p> <p>M8.1 - Aide au boisement et à la création de surfaces boisées Création de surfaces boisées sur des zones à enjeu eau, pour répondre à des objectifs de protection des eaux de surface et des eaux souterraines et tout particulièrement de protection de captages d'eau potables.</p> <p>M8.2 – Aide à la mise en place/maintenance de systèmes agroforestiers Reboisement de terres agricoles (non boisées). La densité des arbres doit être comprise entre 30 et 250 arbres/ha. Les sapins de Noël et les espèces à croissance rapide cultivées à court terme sont exclus du bénéfice de cette aide. Les plantations en bord de parcelle ne sont pas éligibles à la sous-mesure 8.2 car elles sont financées via la sous-mesure 4.4.</p> <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais généraux, à savoir notamment les coûts liés aux études de faisabilité en fonction des conditions pédoclimatiques et environnementales, dans la limite de 12% du montant éligible des investissements matériels mentionnés ci-dessous. - les coûts des plants et de la plantation, y compris les frais de transport, le stockage, le traitement des graines et plants et la préparation du terrain ; - les autres coûts directement liés à la création d'un système agroforestier et son maintien pendant 	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés - Agriculteurs - Collectivités de niveau intercommunal (EPCI), Communes 	<p>Région Hauts-de-France</p> <p>Nicolas CRAMPON : 03 22 97 25 22 nicolas.crampon@nordpasdecalspicardie.fr</p> <p>DDT de l'Oise :</p> <p>Najate ADDA : 03 60 36 51 94 najate.adda@oise.gouv.fr</p> <p style="text-align: center;">Appel à projets du 2 janvier 2017 au 6 octobre 2017.</p>

		<p>5 ans (analyse de sols, préparation et protection du sol, protection des plants, paillages biodégradables, arrosage, taille, coupe, etc.).</p> <p>Ne sont pas éligibles les dépenses liées à la plantation d'arbres pour la formation de taillis à rotation rapide, d'arbres de Noël ou d'arbres à croissance rapide pour la production d'énergie.</p> <p>Conditions de financement :</p> <p>M8.1 - Aide au boisement et à la création de surfaces boisées Le taux d'aide publique de base est de 70% des dépenses éligibles retenues, montant hors taxes.</p> <p>M8.2 – Aide à la mise en place de systèmes agroforestiers Le taux d'aide publique de base est de 80% des dépenses éligibles retenues.</p>		
	<p>FEADER M8.6 Soutien aux équipements d'exploitation forestière</p>	<p>Opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériel de travaux sylvicoles - matériel de sortie des bois (débardage) - matériel d'abattage - matériel de production de plaquettes forestières - matériel informatique embarqué. <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coûts d'acquisition de matériel de débardage : tracteurs forestiers, porteurs, remorques équipées d'une grue, équipements de traction animale (dont animaux de trait), équipements de câbles aériens et autres moyens de débardage ; - coûts d'acquisition de matériel d'abattage : machines combinées d'abattage, têtes d'abattage et autres équipements d'abattage mécanisé ; - coûts d'acquisition de matériel de récolte/production de bois énergie : broyeurs mobiles, lignes de production de bois-bûches, combinés coupeurs-fendeurs ; - coûts d'acquisition de matériel informatique embarqué : ordinateur, GPS, transcodeur pour envoi de données chantier géo-référencées à disposition du chauffeur) et logiciels. <p>Ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le matériel d'occasion ; - le renouvellement d'équipements et de matériels à l'identique, c'est à dire sans aucune augmentation de performance ; - les dépenses liées à du fonctionnement (protections personnelles, vêtements professionnels...). <p>Conditions de financement :</p> <p>Le matériel financé dans le cadre de cette opération est utilisé dans plusieurs propriétés forestières. Le seuil minimum d'investissements éligibles est fixé à 4 000 €. Le taux d'aide publique est de 40% des dépenses éligibles retenues.</p>	<p>Entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) (PME au sens de la recommandation 2003/361/CE de la Commission)</p>	

<p>Coopération</p>	<p>FEADER 16.1 Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la Productivité/le développement durable de l'agriculture</p>	<p>Opérations éligibles : Organisation du Partenariat européen pour l'innovation (PEI) à travers l'émergence et le fonctionnement de groupes opérationnels (GO) et à accompagner leurs projets d'innovation. Un PEI peut se constituer autour de thématiques en lien avec l'agriculture et la gestion forestière durable, la création de valeur ajoutée, la gestion des risques. Il doit permettre d'accroître les liens entre les mondes de la recherche et de l'agriculture. Les GO ont une durée d'existence moyenne de 4 années, sans pouvoir dépasser la limite de 7 ans maximum. Ils devront s'engager à mutualiser leur expérience et à diffuser leurs résultats, y compris par le réseau PEI.</p> <p>Dépenses éligibles : <u>Pour l'aide au démarrage des GO :</u> - les dépenses liées aux études de faisabilité préalables ou liées à l'élaboration du projet réalisées par un prestataire externe ; - les coûts d'animation nécessaire pour la constitution/mise en place d'un groupe opérationnel (frais de personnel) y compris les frais de prestations de service d'appui à l'innovation. <u>Pour la mise en oeuvre des projets des GO :</u> - les coûts directs liés au projet de coopération : les frais de fonctionnement qui y sont liés et le cas échéant, les coûts des brevets/licences d'exploitation, des activités de communication et de promotion directement issues de l'action de coopération, les coûts d'évaluation et de diffusion des résultats à des fins de capitalisation ; - les dépenses de rémunération, les coûts des équipements et du matériel supportées par le bénéficiaire nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci ; - les frais de sous-traitance/prestations de services en lien direct avec la conduite de l'opération ; - les coûts indirects selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs éligibles.</p> <p>Conditions de financement : Le taux d'aide publique de base est de 80 % des dépenses éligibles retenues. Avec un montant d'aide publique plafonnée à 40 000 € par projet, pour une année.</p>	<p>Producteurs et groupements de producteurs des secteurs agricole/forestier Interprofessions, fédérations ou syndicats professionnels Propriétaires forestiers Chambres d'agriculture Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais-Picardie (CRPF), Centres techniques Organismes et instituts de recherche et de transfert ONG Collectivités territoriales</p>	
---------------------------	--	--	---	--

➔ **ENTREPRISE, ENTREPRENARIAT, INDUSTRIE**

Economie de proximité	<p>FEDER (OS 3d) Développement et création de services de proximité</p>	<p>Types d'actions éligibles : Appui au développement et au changement dans le domaine économique : il peut accompagner les activités existantes, les consolider, apporter de l'innovation ou aider à la reconversion. Construction collective d'un mode de développement local spécifique au territoire, s'investissant fortement dans la valorisation des ressources propres du territoire et de son identité locale. Les projets présentés, pourront être regroupés en 4 grandes thématiques : - le développement d'activités autour des circuits alimentaires locaux - l'appui à l'émergence de nouveaux potentiels d'activités et d'emplois, - des approches innovantes en matière de commerce, d'artisanat et de tourisme - des initiatives collectives porteuses d'innovation pour les territoires. Ce type d'action a pour vocation de mettre en place, à partir notamment de schémas d'organisation de services sur un territoire : -des actions collectives en direction des professionnels à mettre en œuvre pour répondre aux besoins sociaux et enjeux sociétaux identifiés : impulser des démarches intégrées (pouvant aller jusqu'à la coopérative) des entreprises d'une même filière et/ou d'un même bassin de vie pour apporter une offre globale aux habitants et aux visiteurs. - des coopérations collectivités / entreprises pour créer de nouveaux services : * Dans le respect de la réglementation relative aux aides d'état. Document de mise en œuvre – PO FEDER / FSE 2014-2020 Page 36 sur 159 encourager la création ou le développement de services mixtes (publics/privés) dans une logique pouvant aller du multiservices à la SCIC + faciliter l'investissement des collectivités dans la création d'équipements destinés à l'accueil d'activités économiques et de services à la population. - les entreprises et les collectivités devront envisager de s'adresser, non plus à des publics ciblés et cloisonnés à l'ensemble des habitants d'un territoire, pour revendiquer une posture d'offreur de services au territoire.</p> <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 45%</p>	<p>Entreprises et groupements d'entreprises Associations, Collectivités territoriales Autres porteurs de projets pertinents.</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot- Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEADER 7.1.c Mise en œuvre de schémas ou plans de développement locaux (services,</p>	<p>Types d'actions éligibles : Soutenir les territoires souhaitant mettre en œuvre une réflexion portant sur une meilleure connaissance de l'existant relative aux services publics de base et aux services de base au public pour définir un schéma local d'organisation.</p>		

	commerce-artisanat, tourisme loisirs...) en milieu rural	<p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépenses d'études, diagnostics et les prestations spécifiquement liées à la réalisation du schéma (état des lieux de l'existant, mise en évidence des points forts et des points faibles, définition d'une stratégie d'intervention, définition d'un plan d'actions détaillé) par un/des prestataires externes. <p>Le schéma doit être mené <i>a minima</i> à l'échelle d'un territoire présentant une population supérieure à 15 000 habitants</p> <p>Conditions de financement :</p> <p>Le taux d'aide publique de base est de 50% des dépenses éligibles retenues.</p>		
Economie Sociale et Solidaire (ESS)	FSE (OS18a) Actions de soutien à la création des entreprises d'ESS	<p>Objectifs :</p> <p>Renforcer le secteur de l'ESS en accompagnant la création de nouveaux projets.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie de projets sous toutes ses formes (chef de projet, conseil externe). - Coaching. <p>Dépenses éligibles :</p> <p>Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil- formation...</p> <p>Conditions de financement :</p> <p>Taux plafond d'aides publiques : 70%</p> <p>Taux de cofinancement moyen : 64%</p>	Associations Entreprises.	Région Hauts de France Direction Europe Pascal Lebeau : 03 28 82 25 93 pascal.lebeau@hautsdefrance.fr
	FSE (OS18b) Actions de soutien à la consolidation et au développement des entreprises d'ESS	<p>Objectifs :</p> <p>Permettre aux structures de l'ESS existante de bénéficier d'un regard externe sur leur activité en vue d'une consolidation ou d'un développement.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audit, consulting. - Actions collectives (par exemple, un projet qui réunit plusieurs structures dans le but de créer une entreprise d'ESS : société coopérative) <p>Dépenses éligibles :</p> <p>Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil- formation...</p>	Structures d'accompagnement des acteurs de l'ESS.	
Accompagnement à la création d'entreprise	Erreur ! Source du renvoi introuvable.) Accompagnement indirect de la création d'entreprises : structurer et conforter le dispositif régional	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration d'une offre régionale d'hébergement et de services pour les porteurs - ante-crédation (phase de maturation comprise) et les jeunes entreprises (ex : pépinières, incubateurs, mutualisation de moyens, ...). - Structuration de démarches régionales innovantes de développement de l'entrepreneuriat sur les territoires. - Développement d'une offre de formation pour les porteurs de projets. <p>Objectifs :</p> <p>Créer un environnement adapté, sécurisant et dynamique pour les entrepreneurs et les</p>	Entreprises, porteurs de projets de création d'entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, fondations, structures publiques, parapubliques ou	Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr

	<p>d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises, en favorisant les projets innovants, en particulier issus de la recherche</p>	<p>créateurs d'entreprise. Ce type d'actions sera articulé avec la PI 9v de l'axe 6 (FSE) dédiée au champ de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 60%</p>	<p>privées en charge de l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises, collectivités, SATT.</p>	<p>nce.fr</p>
	<p>FEDER (OS 3c) Accompagnement direct de la création d'entreprises : développer un accompagnement financier, adapté à chaque phase de progression, des projets de création d'entreprises innovantes</p>	<p>Objectifs : Aider les porteurs à valider les concepts fondateurs de leurs projets et de leur rendre accessible tous les outils à activer aux différents stades de la maturation et de la création d'entreprises.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement d'allocation d'incubation. - Financement des études nécessaires à la maturation et à l'incubation des projets. - Financement de prototypes. <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques 70% Taux de cofinancement moyen 48%</p>	<p>BPI, organismes de financement Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche Structures de maturation et d'incubation Jeunes entreprises SATT Fondations Associations</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr nce.fr</p>
<p>Promotion de l'entrepreneuriat et des métiers de l'industrie</p>	<p>FEDER (OS 3a) Promotion et sensibilisation aux métiers de l'industrie et à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes</p>	<p>Objectifs : Lever les barrières culturelles existantes sur la création d'entreprises jugée trop complexe Attirer les jeunes vers les métiers de l'industrie.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat dans les écoles d'enseignement supérieur. - Actions de culture scientifique et technique auprès des jeunes pour la promotion des métiers en particulier de l'industrie. - Développement d'outils et de contenus pédagogiques. - Organisation d'événementiels autour l'entrepreneuriat et la création d'entreprises. <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement :</p>	<p>Universités, écoles, lycées Organismes de formation continue ou autre Organismes de CSTI Collectivités territoriales Entreprises Clusters Syndicats, branches professionnelles Associations Pôle de compétitivité Réseau consulaire.</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr nce.fr</p>

		Taux plafond d'aides publiques 70% Taux de cofinancement moyen 60%		
Mise en réseau, collaborations	FEDER OS 4c Soutien aux collaborations interentreprises	<p>Objectifs : Améliorer la performance et la compétitivité des entreprises en encourageant l'échange d'expériences, la collaboration et le partenariat. Elle peut prendre place dans un cadre territorial (grappes, clusters), régional (filiales, actions thématiques) ou de relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des filières stratégiques régionales. - Soutien aux grappes d'entreprises. - Formations/actions collectives thématiques telles que les collaborations commerciales (groupement d'entreprises pour présenter une offre conjointe à un client), collaborations RH (groupement d'employeurs, formation-action, écologie industrielle). - Constitution de réseaux. <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation.</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques 70% Taux de cofinancement moyen 30%</p>	Tous porteurs d'actions collectives : entreprises, clusters, groupements d'entreprises, SPL, Syndicats, branches professionnelles, filières, associations, pôle de compétitivité, centres techniques, universités, écoles, associations, collectivités territoriales, réseau consulaire.	Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr
Internationalisation des entreprises	FEDER (OS 4b) Soutien à l'internationalisation des entreprises régionales	<p>Objectifs : Permettre aux entreprises de se développer en dehors du marché national, en s'appuyant notamment sur des produits et services innovants.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de marché, actions collectives de prospection - Actions collectives de préparation à la démarche export (structuration interne de l'entreprise), - Structuration et animation d'un réseau régional d'acteurs et d'ambassadeurs de la Picardie autour d'une démarche de marketing territorial. <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation.</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 70% Taux de cofinancement moyen : 46%</p>	Entreprises, groupements d'entreprises Pôles de compétitivité Universités, établissements d'enseignement supérieur Centres techniques Réseau consulaire Agences publiques de développement Collectivités territoriales.	Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr

RECHERCHE ET INNOVATION

Recherche et innovation	<p>FEDER OS 2a Création/ développement de structures dédiées au transfert de technologie ou à l'expérimentation ouverte (<i>living labs</i>)</p>	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipements scientifiques, bancs d'essais et lignes pilotes. - Opérations immobilières pour l'implantation et le développement des structures de transfert. - Aménagement de zones/espaces d'expérimentation ouverte d'outils et services innovants. - Plans d'actions et/ou programme de R&D pluriannuels. <p>Ce type d'actions a pour but d'accélérer le transfert de connaissances issues du monde de la recherche vers les entreprises et la création de valeur et d'inciter à une plus grande collaboration entre ces acteurs.</p> <p>Dépenses éligibles : Constructions, acquisitions et/ou requalifications immobilières, frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels.</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 48%</p>	<p>Centres de transfert Clusters Pôles de compétitivité Entreprises Collectivités territoriales Universités, écoles</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot- Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS 2c) Soutien aux projets de R&D et d'innovation et en particulier les projets collaboratifs</p>	<p>Types de projets éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'appels à projets régionaux thématiques liés aux domaines de spécialisation et en émergence de la RIS3. - Cofinancement de projets issus des appels à projets nationaux ou européens. - Aide au montage de projets collaboratifs de dimension nationale ou européenne, notamment en association avec les acteurs publics et privés. <p>Soutien aux projets depuis leur maturation (test de la faisabilité technique des idées, analyse de la viabilité économique...) jusqu'à la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services.</p> <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation, ingénierie, conseil, formation, investissements matériels.</p> <p>Financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen 29%</p>	<p>Universités, Ecoles Grands organismes de recherche Centres de transfert Entreprises Clusters Plateformes Pôles de compétitivité Structures porteuses de programmes d'investissements d'avenir Pôles territoriaux de coopération économique</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot- Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS 2d) Appui à des projets démonstrateurs préindustriels et industriels en particulier dans les domaines de la</p>	<p>Types de projets éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement d'équipements et de leur implantation sur le territoire. <p>Accompagnement du processus d'innovation, phase souvent onéreuse et avec une garantie de succès encore aléatoire, difficilement compatible avec les logiques et les moyens d'investissement des entreprises et des PME en particulier.</p> <p>Promotion d'une technologie non encore diffusée auprès de divers types d'entreprises.</p> <p>Dépenses éligibles :</p>	<p>Universités, Ecoles Grands organismes de recherche Centres de transfert Entreprises Clusters Plateformes</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot- Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-</p>

	spécialisation intelligent	Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil, formation, investissements matériels Financements : - Pour les entreprises : Taux plafond d'aides publiques 80% Taux de cofinancement moyen 18%	Pôles de compétitivité Structures porteuses de programmes d'investissements d'avenir Pôles territoriaux de coopération économique	meleze@hautsdefrance.fr
	FEDER (OS 2e) Soutien à l'implantation/au développement de centres de R&D privés en soutenant les investissements matériels	Objectifs : Attirer des ressources en R&D privée sur le territoire régional ou de conforter des centres déjà existants en accompagnant leur développement. Types d'actions éligibles : Financement d'équipements de R&D et de leur implantation. Dépenses éligibles : Etudes, conseil, Investissements matériels	Entreprises ou groupements d'entreprises	Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Méléze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr

TOURISME, CULTURE

Tourisme rural	<p>FEADER (M6.4) Aide aux investissements dans la création développement d'activités non agricoles</p>	<p>Objectifs : Conforter le maintien, l'installation ou la création d'équipement touristique en milieu rural.</p> <p>Opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités d'hébergements, de loisirs et de sports de nature sont principalement visées, en cohérence avec le Schéma régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs (SRDDTL) et le Schéma régional des Loisirs et Sports de Nature (SRLSN). - Création d'activités ou de services liés au réseau de véloroutes et voies vertes de Picardie. <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais généraux à savoir les dépenses engagées pour les études de faisabilité du projet (dans la limite de 12% du montant éligible des investissements matériels mentionnés ci-dessous). - les aménagements, matériels et équipements nécessaires à l'activité ; - les investissements permettant d'optimiser et limiter les consommations d'énergie et de fluides ; - les investissements liés à l'accessibilité des personnes handicapées ; - les véhicules, si ceux-ci sont utilisés pour la mise en place de tournées. <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les investissements liés à des mises aux normes réglementaires ; - les investissements liés au gros œuvre ; - les acquisitions foncières et/ou immobilières et les coûts de VRD ; - les équipements et matériel d'occasion. <p>Conditions de financement : Le seuil minimum d'investissements éligibles est fixé à 30 000 €. Le taux d'aide publique de base est de 20% des dépenses éligibles retenues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les personnes physiques ; - les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs ; - les micro-entreprises et les petites entreprises situées en zone rurale 	<p>Région</p> <p>Sélection des projets au fil de l'eau</p>
	<p>FEADER M7.4.b Valorisation du patrimoine à vocation culturelle et touristique</p>	<p>Objectifs : Accompagner les actions de valorisation du patrimoine historique et culturel dans les zones rurales. Ce type d'opération doit permettre d'y renforcer l'activité culturelle et touristique, génératrice de liens et facteur d'attractivité du territoire. De même, il permet d'accompagner les projets de valorisation du patrimoine lié aux 2 conflits mondiaux, et notamment la Grande Guerre 14-18.</p> <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais généraux à savoir les prestations d'études préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un prestataire externe, dans la limite de 12% du montant éligible des investissements matériels mentionnés ci-dessous. - investissements liés à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, culturel ou historique, y compris le patrimoine lié aux deux conflits mondiaux ; - investissements matériels liés à l'animation culturelle ou à la médiation du patrimoine du territoire (aménagements muséographiques ou scénographiques pérennes, dispositifs de médiation 	<ul style="list-style-type: none"> - les collectivités : Départements, collectivités de niveau intercommunal (EPCI), Communes ; - les syndicats mixtes ayant une aire de compétence intercommunale ; - PNR existant ou en préfiguration ; - les Pays ou PÉTR ; - les associations ; - les établissements 	<p>Région</p> <p>Sélection des projets au fil de l'eau</p>

		<p>pérennes).</p> <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coûts d'animation culturelle ou de médiation du patrimoine - projets d'actions culturelles (programmations, manifestations, événementiel culturels...), y compris les contributions en nature (valorisation du temps bénévole en biens et en services). <p>Conditions de financement :</p> <p>Le seuil minimum d'investissements éligibles est fixé à 15 000 €.</p> <p>Le taux d'aide publique de base est de 70% des dépenses éligibles retenues.</p>	<p>publics (Etablissement public de coopération culturelle).</p>	
	<p>Erreur ! Référence non valide pour un signet.</p> <p>Développement des équipements et infrastructures à usage touristique et de loisirs</p>	<p>Objectifs :</p> <p>Développer les équipements et infrastructures de petite échelle nécessaires à la construction d'une offre touristique et de loisirs performante et de qualité, afin de conforter l'impact économique du tourisme dans les territoires ruraux de la région.</p> <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais généraux à savoir les prestations d'études préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un prestataire externe, dans la limite de 12% du montant éligible des investissements matériels mentionnés ci-dessous. - les investissements de rénovation, réhabilitation ou création d'équipement récréatif de pleine nature ou de loisirs destinés à un public touristique (hors piscine ou centre aqualudique) ; - les investissements liés à la création et/ou à la valorisation de circuit de randonnée, de découverte de sites naturels ou patrimoniaux ; - les investissements liés à la signalétique d'information et de guidage (directionnelle) vers les sites à caractères touristiques et de loisirs, implantés sur le périmètre de la maîtrise d'ouvrage ; - les investissements liés au déploiement des itinéraires véloroutes et voies vertes inscrits au Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V); - les investissements liés à la création/rénovation des zones d'accueil et d'information du public dans les Offices de tourisme ou Maisons du tourisme (aménagement intérieurs, scénographie, signalétique, matériel et mobilier). <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisitions foncières et/ou immobilières - coûts de VRD (Voirie et réseaux divers). <p>Conditions de financement :</p> <p>Le seuil minimum d'investissements éligibles est fixé à 15 000 €.</p> <p>Le taux d'aide publique de base est de 70% des dépenses éligibles retenues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les collectivités : Départements, collectivités de niveau intercommunal (EPCI), Communes ; - les syndicats mixtes ayant une aire de compétence intercommunale ; - les parcs naturels régionaux (existant ou en préfiguration) ; - les Pays ou PETR - Associations loi 1901 pour les organismes de tourisme (OT et Maison du tourisme) . 	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Elaboration de stratégie territoriale	<p>FEDER OS22a Accompagnement des démarches territoriales intégrées</p>	<p>Objectifs : Accompagner les territoires candidats à un ITI</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération des personnels impliqués dans l'animation et la mise en œuvre des ITI. - Recours à des prestations externes notamment pour la mise en place de la gouvernance. - Actions de professionnalisation, de formation et d'information des personnels impliqués dans la mise en œuvre des ITI. <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil- formation</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 60%</p>	<p>Collectivités territoriales EPCI Autres acteurs publics ou privés porteurs d'une démarche intégrée dans le cadre du PO FEDER.</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEADER 7.1.c Aide à la mise en œuvre de schémas ou plans de développement locaux (services, commerce-artisanat, tourisme, loisirs...)</p>	<p>Types d'actions éligibles : Soutenir les territoires souhaitant mettre en œuvre une réflexion portant sur une meilleure connaissance de l'existant relative aux services publics de base et aux services de base au public pour définir un schéma local d'organisation. Il peut s'agir également d'accompagner les collectivités dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique et, qui pourra déboucher sur la création de structures de gouvernance et de promotion du tourisme (notamment l'Office de Tourisme ou la Maison du Tourisme). les schémas ou plans de développement locaux visés par ce type d'opération renvoient à une approche thématique et non transversale (ex : le tourisme).</p> <p>Dépenses éligibles : études, diagnostics et les prestations spécifiquement liées à la réalisation du schéma (état des lieux de l'existant, mise en évidence des points forts et des points faibles, définition d'une stratégie d'intervention, définition d'un plan d'actions détaillé) par un/des prestataires externes.</p> <p>Conditions de financement : Le schéma doit être mené à minima à l'échelle d'un territoire présentant une population supérieure à 15 000 habitants. Le taux d'aide publique est de 50% des dépenses éligibles retenues.</p>	<p>Communautés de communes ou leurs regroupements, - Pays ou PETR (Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux), - Associations représentatives d'une coopération intercommunale (agence d'urbanisme,..), - EPIC - PNR existants/en préfiguration</p>	<p>Sélection des projets au fil de l'eau</p>
Urbanisme	<p>FEDER (OS11f) Promotion d'un urbanisme durable et polarisé</p>	<p>Objectifs : créer une cohérence avec l'OS 11e (mobilité) en évitant d'ajouter ou de substituer à une précarité énergétique liée aux consommations des logements celle liée aux déplacements des ménages, en particulier ceux effectués en voiture particulière.</p>	<p>Agences locales de l'énergie Agences d'urbanisme Collectivités territoriales et leurs</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-</p>

		<p>Types d'actions éligibles : Accompagnement des maîtres d'ouvrage en ingénierie technique, juridique et financière par des études destinées à concevoir des projets d'aménagement durable : - de type éco-quartiers ou quartiers durables, - permettant de développer l'urbanisation à proximité des gares, - préparant une politique foncière pour une urbanisation durable. Opérations démonstratives axées sur la densification et la rénovation du tissu bâti permettant de lier les principes d'urbanisation et de mobilité durable.</p> <p>Dépenses éligibles : Investissements matériels, études stratégiques urbaines pré-opérationnelles à l'échelle de quartiers, assistance à la maîtrise de l'énergie, frais d'animation-ingénierie, conseil- formation.</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 33%</p>	<p>groupements Etablissements d'enseignement supérieur SCIC, SEM Etablissements publics fonciers.</p>	<p>Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot- Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr nce.fr</p>
	<p>FEDER (OS14a) Restructuration qualitative des espaces urbains afin d'en faire des espaces mieux partagés, accueillant des usages multiples et inscrits dans une perspective durable</p>	<p>Objectifs : Améliorer et/ou augmenter l'offre d'espaces urbains, lieux de socialisation et d'échanges, notamment par l'intégration d'espaces naturels et paysagers.</p> <p>Types d'actions éligibles : Travaux : - de restructuration qualitative des espaces publics hors ANRU : pose de mobiliers urbains durables, aménagements paysagers, circulations douces, signalétique patrimoniale, - de réhabilitation de délaissés urbains, de friches, - démarches de réflexion sur l'amélioration de la qualité des espaces publics intégrant une approche en coût global visant des économies de ressources (gestion eau, coût d'entretien...), - projets d'aménagement intégrant la reconquête et/ou renaturation des berges, - d'aménagement de parcs urbains. Etudes pré-opérationnelles et de faisabilité, en amont d'un projet d'investissement sur l'espace urbain ; Charte paysagère, plans paysage dans le cadre d'une stratégie intégrée de requalification des espaces urbains à l'échelle de l'agglomération – définissant des prescriptions techniques à respecter dans le cadre des futurs projets opérationnels de requalification.</p> <p>Dépenses éligibles : Constructions acquisitions et/ou requalifications immobilières et foncières, travaux, investissements matériels, études, frais d'animation-ingénierie, conseil- formation.</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 40%</p>	<p>Collectivités territoriales et leurs groupements ou autres concessionnaires et mandataires d'une collectivité (SEM, SPLA...) EPFL Autres acteurs publics Structures parapubliques Associations.</p>	

PERFORMANCE ENERGETIQUE, ENERGIES RENOUVELABLES				
Production d'énergies renouvelables	<p>FEDER (OS 8a) Soutien à des projets de production d'énergies renouvelables sur les filières émergentes en région</p>	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unités de méthanisations centralisées agricoles et industrielles - Chaufferies industrielles/tertiaires biomasse ou géothermale notamment basées sur les nouvelles technologies de combustion de la biomasse (gazéification, foyers bas NOx, nouveaux systèmes de traitement des fumées...). - Réseau de chaleur à plus de 50 % d'énergies renouvelables ou de récupération (géothermie, biomasse, etc.). - Nouvelles technologies émergentes pour les applications de chauffage/climatisation des locaux industriels et tertiaires <p>Dépenses éligibles : Constructions, requalifications immobilières, frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Dépenses inéligibles : Concernant les projets méthanisation : démarches administratives et réglementaires ICPE, permis de construire, plan d'épandage inclus, dépenses de maîtrise d'œuvre (APD : étude d'ingénierie, consultations des fournisseurs par lots, suivi de chantiers et réception...), études de raccordements électriques ou biométhane au réseau gaz (injection), étude de faisabilité de l'injection biométhane, démarches d'obtention des certificats d'obligation d'achat (électricité ou biométhane).</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 25 %</p>	Entreprises Organisations professionnelles Collectivités territoriales et leurs groupements Etablissements d'enseignement supérieur Etat Académiques Centres de transfert Associations	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS 8b) Accompagnement des territoires volontaires pour développer des productions d'énergie décentralisées tendant à des bilans énergétiques (production/consommation) positifs</p>	<p>Objectifs : démontrer la faisabilité de l'insertion massive des énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'échelle locale dans l'optique d'une généralisation à l'échelle européenne. Ce type d'action pourra être mobilisé dans le cadre d'un ITI urbain.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des smart grids (réseaux et compteurs communicants permettant l'insertion optimale des productions décentralisées). - Combinaison d'actions locales de maîtrise de la demande d'électricité avec des productions d'énergies renouvelables intermittentes. - Expérimentation de solution de stockage d'énergie en grandeur réelle. - Soutien aux investissements centrés sur la mobilisation de la ressource bois énergie et notamment en forêt privée (équipements de valorisation, de conditionnement, plateformes, etc.). 	Entreprises Organisations professionnelles Collectivités territoriales et leurs groupements Etablissements d'enseignement supérieur/académiques Centres de transfert Associations	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>

		<p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 25 %</p>		
Structuration et animation des filières	<p>FEDER OS 8c Impulsion, structuration et animation des filières d'énergies renouvelables</p>	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux projets de diversification. - Soutien aux projets collaboratifs de R&D. - Soutien à l'animation et la formation de groupements d'entreprises voire de clusters dédiés. <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 25 %</p>	<p>Entreprises Organisations professionnelles Collectivités territoriales et leurs groupements Etablissements d'enseignement supérieur/académiques Centres de transfert Associations</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS 10d) Structuration et animation de la filière éco-bâtiment</p>	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'opérateurs locaux pour la rénovation énergétique des parcs de bâtiments (aide à l'investissement et au fonctionnement de structures dédiées de type agence locale. - Groupements d'entreprises permettant de répondre aux enjeux de la rénovation énergétique (aide à la décision, soutien à l'animation et aux investissements collectifs en matière de matériel de mesure et d'autocontrôle). - Soutien à la R&D aval en matière de développement d'éco-matériaux, de déconstruction et d'assemblage de matériaux et d'impacts sanitaires. - Outils de formation dédiée à la performance énergétique dans le bâtiment (plateformes). <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 38 %</p>	<p>Entreprises Organisations professionnelles Etat Collectivités territoriales Etablissements d'enseignement supérieur Agences locales de l'énergie.</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
Amélioration de la performance	<p>FEDER (OS 9a) Amélioration de la performance énergétique des</p>	<p>Objectifs : stimuler la prise en compte des aspects maîtrise de l'énergie dans les projets d'adaptation, de modernisation/extension des entreprises.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p>	<p>Entreprises Organisations professionnelles Collectivités</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-</p>

<p>énergétique</p>	<p>entreprises au niveau des process et des utilités industrielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Récupération et valorisation d'énergie thermique dans les procédés industriels. - Amélioration de l'efficacité énergétique des utilités. - Réalisation d'études / comparatifs techniques mutualisés sur les gisements d'économie d'énergie, y compris au niveau logistique <p>Dépenses éligibles : Constructions, acquisitions et/ou requalifications immobilières, frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil- formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 25 %</p>	<p>territoriales Etablissements d'enseignement supérieur/ académiques Centres de transfert</p>	<p>Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS 10a) Accompagnement des maîtres d'ouvrage publics dans des projets d'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments (neufs et anciens)</p>	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien financier à des opérations de réhabilitations thermiques, notamment dans le cadre d'appels à projets « bâtiments performants », visant des niveaux de performance énergétique et environnementale élevés, favorisant l'intégration des énergies renouvelables. - Soutien à la construction de bâtiments à haute performance énergétique, en vue d'atteindre des bâtiments à énergie positive ou bien présentant une consommation d'énergie sensiblement inférieure aux exigences réglementaires et à coût global réduit. - Soutien financier à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en conduite d'opération visant une qualité environnementale du bâtiment, audit énergétique ciblant des parcs immobiliers de taille significative permettant la définition de programmes de travaux ambitieux. <p>Dépenses éligibles : Constructions et/ou requalifications immobilières, travaux de rénovation, investissements matériels, études.</p> <p>Dépenses inéligibles : Les dépenses relatives au strict respect des réglementations thermiques, les travaux visant des bâtiments non soumis aux réglementations thermiques en vigueur.</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 25 %</p>	<p>Etat Collectivités territoriales Etablissements d'enseignement supérieur Etablissements publics et autres acteurs publics Associations.</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot- Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS 10b) Soutien à la réhabilitation thermique du parc de logement social et à destination des ménages du parc privé en situation de</p>	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite et amplification de l'effort entrepris depuis 2011 en faveur de la réhabilitation performante dans le parc de logements locatifs sociaux à destination des ménages à revenus modestes en situation de précarité énergétique. - Soutien à la réhabilitation thermique de logements énergivores du parc privé en copropriété, le cas échéant. <p>Dépenses éligibles : Travaux de requalifications immobilières, investissements matériels en faveur de la réalisation</p>	<p>Bailleurs sociaux ou autres propriétaires de logement(s) Syndicats de copropriétaires représentant un nombre significatif de propriétaires</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot- Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>

	<p>précarité énergétique</p>	<p>d'économies d'énergie</p> <p>Dépenses inéligibles : Etudes, Maitrise d'œuvre, honoraires et travaux autres que ceux liés à des économies d'énergie</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 30 %</p>	<p>occupants et/ou bailleurs Autres propriétaires occupants à revenus modestes et/ou propriétaires bailleurs Etablissements publics</p>	<p>e.fr</p>
	<p>FEDER (OS 10c) Expérimentation en matière d'instruments financiers innovants pour la rénovation énergétique des logements privés</p>	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à des opérations pilotes de tiers financement. - Création d'instruments financiers appropriés permettant le financement d'investissements dédiés à la rénovation énergétique performante du parc privé. <p>Principaux groupes cibles : Populations à revenus modestes, en situation de précarité énergétique ou en passe de l'être à court ou moyen terme.</p> <p>Dépenses éligibles : Dépenses relatives à la préparation, la mise en œuvre et la clôture d'un instrument financier. Coûts et frais de gestion de l'intermédiaire financier le cas échéant. Participations, quasi-participations, instruments de partage des risques.</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 13 %</p>	<p>Propriétaires occupants/bailleurs n'ayant pas accès à des financements bancaires adaptés à leur projet de réhabilitation thermique des bâtiments Collectivités Territoriales Etablissements publics Associations Entreprises</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS 9b) Promotion des démarches d'entreprises et inter-entreprises (investissements, organisations...) permettant d'améliorer leur performance énergétique et économique (économie circulaire notamment par la mutualisation / échange de flux et l'éco conception)</p>	<p>Objectifs : stimuler la réalisation concrète de démarche d'écologie industrielle</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements permettant des synergies en matière de valorisation énergétique (récupération de chaleur fatale, réseau de chaleur, valorisation de biogaz, etc.) et de valorisation de coproduits (rebus de production, etc.). - Investissements permettant des mutualisations d'équipements et de moyens notamment dans l'organisation du transport de marchandises par les modes alternatifs à la route. - Soutien au fonctionnement pour la mise en place de ces démarches (animation territoriale, opérateurs dédiés, plateforme d'échanges et d'information sur les matières valorisables, etc.). <p>Dépenses éligibles : Constructions, acquisitions et/ou requalifications immobilières, frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil- formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 25 %</p>	<p>Organisations professionnelles Collectivités territoriales Etablissements d'enseignement supérieur/ académiques Centres de transfert</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>

NUMERIQUE				
Développement numérique	FEDER (OS 5a) Soutien au raccordement des entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires dans le cadre des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique	<p>Objectifs : Apporter le THD aux entreprises et principaux bâtiments publics picards et ainsi améliorer la compétitivité du territoire.</p> <p>Types d'actions éligibles : - Allongement par capillarité des RIP (réseau d'initiative publique) et création de prises fibre optique. - Adductions dans le cadre d'offres FTTO pour les entreprises et établissements. - Création d'un point d'échange internet régional.</p> <p>Dépenses éligibles : Investissements matériels, études</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 20%</p>	Collectivités territoriales et leurs groupements	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	FEDER (OS 6a) Equipped des centres de recherche et des entreprises en outils numériques	<p>Objectifs : améliorer l'utilisation des outils numériques au sein des centres de recherches et des entreprises.</p> <p>Types d'actions éligibles : - Cloud régional et pôle de calcul haute performance. - Réseau de salles de réalité virtuelle. - Plate-forme collaborative. - Plate-forme de pré-certification virtuelle.</p> <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 50% Taux de cofinancement moyen : 27%</p>	Centres de recherche Etablissements d'enseignement supérieur Entreprises	
	FEDER (OS 6b) Accompagnement des acteurs économiques aux mutations numériques	<p>Objectifs : Meilleure utilisation par les acteurs économiques les nouveaux outils numériques. Le recours aux « chèques pour l'innovation TIC » pourra être envisagé le cas échéant.</p> <p>Types d'actions éligibles : - Sensibilisation/formations. - Actions collectives : collaborations commerciales (groupement d'entreprises pour présenter une offre conjointe à un client ou réaliser un achat mutualisé/convergence technologique), collaborations RH (formation-action, conseil, écologie industrielle).</p>	Entreprises, groupements d'entreprises Pôles de compétitivité Chambres consulaires Etablissements d'enseignement supérieur Associations	

	<ul style="list-style-type: none"> - Plateformes / mutualisation d'équipements innovants. - Accompagnement de réseaux d'entreprises numériques <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels, investissements immatériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 70% Taux de cofinancement moyen : 40 %</p>		
<p>FEDER (OS7a) Développement et promotion des usages numériques dans l'éducation et la formation</p>	<p>Objectifs : Améliorer les pratiques pédagogiques grâce aux usages numériques et de faciliter l'accès aux formations. Ce type d'action s'articulera avec les priorités d'investissement du FSE.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'acquisition et au développement des équipements numériques, des plateformes éducatives et des ressources en ligne. - Déploiement d'un service de portefeuille numérique des compétences pour tous les Picards. - Soutien au développement des contenus et services de formation à distance. <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 36 %</p>	<p>Collectivités territoriales Etablissements publics Associations</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
<p>FEDER (OS 7b) Accompagnement du déploiement des services ou des actions numériques à destination des usagers</p>	<p>Objectifs : favoriser l'accès aux TIC pour tous</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien des actions d'e-inclusion (ex reconditionnement informatique pour accroître le taux d'équipement des bénéficiaires de minimas sociaux). - Soutien du développement de télé services citoyens (e-administration, informations ou services de proximité, lien social, mobilité multimodale ...). - Utilisation des TIC pour améliorer les conditions de travail (télétravail, simulation...). - Déploiement des TIC au service de la santé et du bien-être (développement des services à la personne, l'aide à l'autonomie, le maintien à domicile, ...). - Organisation de la mutualisation de moyens et la gouvernance TIC entre collectivités pour le développement de nouveaux outils et de services. <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseilformation, investissements matériels</p>	<p>Associations Organismes et collectivités territoriales de proximité.</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>

		<p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen :44%</p>		
<p>Economie numérique</p>	<p>FEDER (OS 7c) Appui à la création de biens communs numériques</p>	<p>Types d'actions éligibles : - Mutualisation de plateformes et ouverture des données publiques par un soutien à la constitution, l'organisation et le partage des données. - Développement de l'informatique libre et non marchande dans l'optique d'une amélioration de services rendus aux collectivités et aux usagers. - Numérisation et diffusion des contenus publics et patrimoniaux</p> <p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 38%</p>	<p>Associations Organismes et collectivités territoriales de proximité Groupements de droit privé</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>

TRANSPORTS, MOBILITE DURABLE				
Mobilité	<p>FEDER (OS 11a) Solutions alternatives à la pratique auto-soliste</p>	<p>Objectifs : Proposer à la population une alternative crédible et efficace à la voiture particulière. Au-delà des performances de la solution, il s'agit également de jouer sur les comportements afin de convaincre et de rendre pérennes les bonnes pratiques.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'émergence des nouveaux services à la mobilité : déploiement de dispositifs permettant le développement du covoiturage pour les trajets du quotidien, l'auto partage, la mobilité électrique, des navettes fluviales ou du transport par voie d'eau en milieu urbain, etc. - Accompagnement des actions de communication et de sensibilisation permettant de faciliter le changement de comportements en mobilité, dont les opérations de marketing direct, de conseil en mobilité et de test des transports collectifs. - Encouragement au recours aux modes actifs, et au vélo en particulier (complémentarité usages loisirs et quotidiens), pour accéder aux principaux pôles générateurs de déplacements ; actions de sensibilisation à la pratique des modes actifs, mise en place de services en faveur du vélo (stationnement, vélo école...). - Aide à la mise en place de cadres partenariaux facilitant la bonne articulation entre aménagement du territoire et organisation des services de transports, type «contrat d'axe». <p>Dépenses éligibles : Investissements matériels, frais de personnel, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation.</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 25%</p>	<p>Autorités organisatrices de transports (AOT) Collectivités territoriales et leurs groupements Etat Syndicats des transports Associations Etablissements publics SNCF RFF</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS 11b) Renforcement du rôle des gares comme lieux stratégiques pour l'aménagement du territoire, en accompagnant plus particulièrement les services de rabattement vers les gares</p>	<p>Objectifs : Améliorer les conditions de rabattement, de tourner davantage l'urbanisation et l'aménagement vers le rail et d'améliorer les dessertes périurbaines.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes pré-opérationnelles et actions permettant de s'appuyer sur les étoiles ferroviaires d'Amiens et de Creil pour participer au rayonnement de ces agglomérations et faciliter en particulier la desserte périurbaine. - Développement d'itinéraires cyclables desservant la gare et mise en place des services associés. - Aide aux services de transports à la demande facilitant l'accès aux principales gares (hors AOT urbaines). 	<p>Autorités organisatrices de transports (AOT) Collectivités territoriales et leurs groupements Etat Syndicats des transports Associations Etablissements publics</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>

		<p>Dépenses éligibles : Investissements matériels, frais de personnel, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 30%</p>		
	<p>FEDER (OS 11C) Meilleure connaissance des besoins et des comportements en mobilité des habitants pour orienter leurs usages vers des pratiques de déplacement durables et aider à la définition des principes d'aménagement</p>	<p>Objectifs : Mieux connaître la demande en déplacements pour imaginer les solutions de transports à proposer et comprendre les habitudes et les attentes des Picards pour pouvoir adopter des stratégies comportementales visant une mobilité durable.</p> <p>Types d'actions éligibles : - Réalisation d'études spécifiques quantitative et qualitative (comportements en mobilité et choix modal, interactions entre lieu de vie et usage des transports, profil des habitants des quartiers de gare...) - Mise à disposition des données transports, comme support de développement d'outil d'aide au voyage (open data).</p> <p>Dépenses éligibles : Investissements matériels, frais de personnel, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 50%</p>	<p>Autorités organisatrices de transports (AOT) Collectivités territoriales et leurs groupements Etat Syndicats des transports Associations Etablissements publics</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS 11d) Appui à la coordination des réseaux de transports et au renforcement de l'intermodalité</p>	<p>Objectifs : Faciliter le passage d'un réseau de transport collectif à un autre, afin d'atténuer la gêne ressentie et de rendre acceptable pour l'utilisateur cette rupture de charge, comme alternative à la voiture. Elles portent à la fois sur les liens physiques entre les réseaux et sur l'intermodalité « dématérialisée » (information, tarification combinée, etc.).</p> <p>Types d'actions éligibles : - Accompagnement à la définition et à la création de pôles d'échanges multimodaux, avec une attention particulière sur leur caractère innovant et expérimental. - Appui à l'interopérabilité des différents réseaux (partage des données, billettique, etc.).</p> <p>Dépenses éligibles : Investissements matériels, frais de personnel, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80%</p>	<p>Autorités organisatrices de transports (AOT) Collectivités territoriales et leurs groupements Etat Syndicats des transports Associations Etablissements publics</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>

		Taux de cofinancement moyen : 25%		
	<p>FEDER (OS 11e) Accompagnement des ménages les plus fragiles, notamment ceux des quartiers prioritaires, et aux plus dépendants à la voiture en leur permettant d'avoir une mobilité durable</p>	<p>Objectifs : Permettre la mobilité des personnes les plus recluses, en leur proposant notamment un accès aux services via une offre en transports collectifs adaptée ou des cheminements piétons et cyclables facilités.</p> <p>Types d'actions éligibles : S'appuyer sur des liaisons en transports urbains performantes pour désenclaver des quartiers prioritaires, et leur proposer en particulier un accès aux services.</p> <p>Dépenses éligibles : Investissements matériels, études de faisabilité et opportunité, études spécifique sur l'optimisation et l'amélioration de réseaux de transports, frais d'animation-ingénierie, assistance à la maîtrise d'ouvrage (conducteur d'opération, mandataire,...), conseil- formation</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement moyen : 20%</p>	<p>Autorités organisatrices de transports (AOT) Collectivités territoriales et leurs groupements</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>

SERVICES A LA POPULATION

Equipements	<p>FEDER (OS 19a) Financement d'équipements publics en zone urbaine</p>	<p>Objectifs : Améliorer l'offre de services publics au travers d'équipements publics favorisant une meilleure inclusion sociale des populations vulnérables. L'offre de services de proximité dans les domaines sociaux, éducatifs et sanitaires sera développée : offre médicale, associative (associations d'accompagnement social,</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfance /Jeunesse : développement des structures d'accueil petite enfance et jeunesse (crèche, halte-garderie, Relais Assistantes Maternelles, Centre de loisirs sans hébergements...). - Santé : création de maisons médicales pluridisciplinaires et/ou centres de santé dans les zones urbaines sous-dotées en offres de soins et/ou présentant des difficultés d'accès à cette offre. - Culture : développement et amélioration de l'offre en équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, salle de musique...). - Accompagnement social des populations vulnérables - Création d'équipements multiservices - Maison des associations, centres sociaux... <p>Sera financé l'investissement physique (travaux et honoraires d'études liés à la réalisation du projet) relatif aux équipements listés ci-dessus au regard d'un projet d'animation et de fonctionnement démontrant l'amélioration de l'offre de service envers les populations vulnérables des quartiers les plus paupérisés.</p> <p>Dépenses éligibles : Constructions, acquisitions et/ou requalifications immobilières, acquisitions foncières, travaux, études, investissements matériels.</p> <p>Dépenses inéligibles : Création et réhabilitation d'équipements sportifs (superstructures) Restructuration et création de centres commerciaux</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 40%</p>	<p>Collectivités territoriales et leurs groupements Acteurs publics Associations.</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS20a) Réhabilitation des centres d'hébergement (CHU, CHRS et CADA)</p>	<p>Types d'actions éligibles : Il s'agit de réaliser les transformations nécessaires afin d'éviter les solutions d'hébergement collectives fréquentes avant travaux en privilégiant autant que possible les chambres individuelles et en améliorant également l'état global et le confort des structures d'hébergement les plus dégradées, voire insalubres. Seront retenus les projets de réhabilitation et la démolition / reconstruction.</p> <p>Dépenses éligibles :</p>	<p>Bailleurs sociaux Associations agréés par l'Etat CCAS.</p>	<p>Région Hauts de France -Oise: Bertrand Sacaze : 03 44 06 07 88 Bertrand.SACAZE@hautsdefrance.fr Appel à projet</p>

		<p>Travaux de réhabilitation et restructuration immobilières, travaux de reconstruction de l'offre en cas de démolition, investissements matériels.</p> <p>Dépenses inéligibles : Etudes et honoraires maîtrise d'œuvre, travaux liés aux économies d'énergies, travaux de démolition, acquisition foncière dans le cadre de démolitions/reconstructions</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 20%</p>		<p>hébergement et logement temporaires/ou adaptés - <u>Date limite : 28 avril 2017</u> http://www.europe-en-picardie.eu/Appel-a-projet-FEDER-Favoriser-une-croissance-inclusive-en-ameliorant-les</p>
	<p>FEDER (OS20b) Réhabilitation des logements temporaires (Maison relais, résidences sociale, Foyers Jeunes Travailleurs et Foyers de Travailleurs Migrants)</p>	<p>Types d'actions éligibles : - la réhabilitation, - la démolition / reconstruction, - la restructuration des foyers..</p> <p>Dépenses éligibles : Travaux de réhabilitation et restructuration immobilières, travaux de reconstruction de l'offre en cas de démolition, investissements matériels</p> <p>Dépenses inéligibles : Etudes et honoraires maîtrise d'œuvre, travaux liés aux économies d'énergies, travaux de démolition, acquisition foncière dans le cadre de démolitions/reconstructions</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 12%</p>	<p>Bailleurs sociaux Associations agréés par l'Etat.</p>	
<p>Offre de services en milieu rural</p>	<p>FEADER (M7.4.a) Amélioration et développement de l'offre de services publics en milieu rural</p>	<p>Objectifs : Permettre le maintien ou le redéploiement de services ; mais aussi de soutenir la création de nouveaux pôles de services là où ils correspondent à une carence avérée ; ou encore de favoriser l'extension de la couverture en services pour offrir un bouquet de services élargi et adapté aux besoins de la population du territoire concerné. L'offre de services est entendue comme l'ensemble des services porté par des collectivités et/ou des acteurs associatifs locaux notamment dans les domaines suivants : santé (prévention et offre de soins, dont les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles) ; services à la personne ; services d'accueil de la petite enfance (hors scolaires et périscolaires)...</p> <p>Dépenses éligibles : - les frais généraux à savoir les prestations d'études préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un prestataire externe, dans la limite de 12% du montant éligible des investissements matériels mentionnés ci-dessous. - les investissements liés à la construction, réhabilitation et/ou requalification immobilière, hors acquisitions foncières et/ou immobilières et hors Voirie et réseaux divers (VRD) ; - les achats de matériels et d'équipement directement liés aux investissements nommés ci-dessus.</p>	<p>- les Pays ou PETR - les PNR existant ou en préfiguration - les Communautés de communes ; - les Communes ; - les associations ; - les établissements publics de santé.</p>	<p>Sélection des projets au fil de l'eau</p>

		<p>Ne sont pas éligibles : Les investissements liés à des bâtiments administratifs, communaux et intercommunaux.</p> <p>Conditions de financement : Le projet <i>doit a minima</i> avoir un rayonnement intercommunal Le seuil minimum d'investissements éligibles est fixé à 35 000 €. Le taux d'aide publique de base est de 50% des dépenses éligibles retenues.</p>		
	<p>FEADER M 7.7 Améliorer l'offre de service de proximité en milieu rural</p>	<p>Types d'actions éligibles : Construction ou la requalification immobilière suite à la délocalisation d'activités, pour mise à disposition à des activités économiques locales. L'action vise à promouvoir les projets permettant d'étendre ou de maintenir la couverture en services relevant de l'économie de proximité par une mise en synergie des projets publics et privés. Projets d'hébergement à vocation sociale, initiés par une collectivité ou un opérateur associatif.</p> <p>Dépenses éligibles : - frais généraux à savoir les prestations d'études préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un prestataire externe, dans la limite de 12% du montant éligible des investissements matériels mentionnés ci-dessous. - dépenses d'investissements, constructions, réhabilitations et/ou requalifications immobilières, hors acquisitions foncières et/ou immobilières et hors Voirie et Réseaux Divers (VRD). Sont considérés comme éligibles les biens immeubles par nature ou par destination. L'assiette éligible tiendra compte, le cas échéant, de recettes générées par le projet (loyer).</p> <p>Conditions de financement : Le bénéficiaire doit être propriétaire du bien sur lequel les travaux sont réalisés. Le seuil minimum d'investissements éligibles est fixé à 40 000 €. Le taux d'aide publique de base est de 70% des dépenses éligibles retenues.</p>	<p>Territoires de projet, tels que les Pays ou PETR Communautés de communes Communes Associations relevant du secteur social.</p>	<p>Sélection des projets au fil de l'eau</p>

ENVIRONNEMENT

	<p>FEDER (OS 12d) Actions d'adaptation au changement climatique</p>	<p>Objectifs : Ancrer dans les pratiques menées par les territoires (acteurs publics ou économiques) la question du changement climatique et de l'adaptation afin d'anticiper au maximum les évolutions et tamponner les risques induits.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance : sur les impacts du changement climatique et les stratégies à mettre en œuvre, notamment, étude régionale sur l'approfondissement des modèles climatiques à l'échelle de la Picardie et définition d'une stratégie régionale d'adaptation, études spécifiques sur des problématiques telles que le manque d'eau pour la compatibilité entre milieux naturels et activités... - Démarches d'animation : meilleure prise en compte de l'adaptation dans les documents de planification, les projets d'aménagement et la gouvernance territoriale. - Projets d'aménagement ambitieux par intégration de la nature en ville pour la lutte contre les îlots de chaleur et la gestion des eaux pluviales alternative. - Actions de sensibilisation, diffusion d'une culture de l'adaptation. <p>Dépenses éligibles : Travaux de création ou de requalification des espaces, frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil- formation, frais de communication.</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 26%</p>	<p>Collectivités territoriales et leurs groupements Chambres consulaires Associations Etablissements publics Etat.</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEDER (OS13a) Amélioration et valorisation de la connaissance en vue d'une prise en compte accrue de la biodiversité dans les outils de planification et, d'une meilleure aide à la décision</p>	<p>Objectifs : Augmenter le nombre, la superficie et, si nécessaire, la connectivité des espaces naturels préservés ou restaurés et leur contribution à la préservation de la diversité biologique, à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement / modernisation des banques de données régionales sur la faune, la flore et les habitats, sur la base d'une participation renforcée de la population à la veille écologique et d'une supervision/validation scientifique. - Réalisation d'études / expertises spécifiques sur le fonctionnement des écosystèmes et trames vertes et bleues locales. - Développement d'une stratégie globale de diffusion des connaissances via des publications (ouvrages), des outils numériques et des colloques/séminaires, sensibilisation des différents publics aux enjeux de la biodiversité et aux pratiques favorables à son maintien. - Renforcement de l'ingénierie territoriale ou ingénierie pour le suivi d'écosystèmes. - Création d'un observatoire régional de la biodiversité 	<p>Collectivités territoriales et leurs groupements Universités Associations d'étude et de protection de la nature Associations d'usagers (fédérations de pêche, de chasse...) Propriétaires forestiers Etablissements publics.</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>

		<p>Dépenses éligibles : Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil- formation, investissements matériels</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 44%</p>		
	<p>FEDER (OS13b) Restauration, gestion et valorisation du réseau écologique régional et des paysages emblématiques</p>	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition, restauration, équipement d'espaces naturels remarquables (y compris plans de gestion préalables). - Préservation des populations d'espèces les plus menacées. - Opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. - Protection et restauration des corridors écologiques. - Préservation de paysages emblématiques. <p>Dépenses éligibles : Travaux, frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels, acquisitions foncières (uniquement pour les personnes publiques ou structures dédiées).</p> <p>Dépenses inéligibles : Accompagnement de projets de production hydroélectrique ou piscicole</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 33%</p>	<p>Conservatoire du littoral Conservatoire d'espaces naturels de Picardie Départements Collectivités territoriales et leurs groupements Associations Etablissements publics Propriétaires forestiers</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>
	<p>FEADER 7.1a Elaboration et révision des documents d'objectifs (DOCOB)</p>	<p>Types d'actions éligibles : Le FEADER financera les contrats Natura 2000 : élaboration, animation et mise en oeuvre du document d'objectifs (DOCOB), plans de gestion issus des DOCOB, ainsi que pour tout site situé à 80% et plus dans un site Natura 2000. LE FEADER finance également les travaux issus du DOCOB.</p> <p>Dépenses éligibles : Coûts directs : - les dépenses de rémunération supportées par le bénéficiaire nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle ci - les frais de déplacements - les frais de sous traitance et prestations de services Coûts indirects selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs éligibles</p> <p>Conditions de financement : Le taux d'aide publique est de 100% des dépenses éligibles</p>	<p>Structures porteuses désignées par le comité de pilotage pour élaborer les documents d'objectifs : Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics Parcs nationaux Services de l'État</p>	

<p>Sites NATURA 2000</p>	<p>FEADER 7.1.b Elaboration de plans de gestion et protection de secteurs situés en zone Natura 2000</p>	<p>Types d’actions éligibles : Le plan de gestion permettant une planification opérationnelle, est ainsi constitué : - d'un diagnostic écologique, le cas échéant, - de la définition d'objectifs opérationnels déclinant les objectifs du DOCOB du site Natura2000 sur le territoire duquel s'étend le périmètre du plan de gestion, - de la définition précise des actions : localisation, calendrier de mise en œuvre, techniques d'intervention, coûts et financement.</p> <p>Dépenses éligibles : Les coûts directs : - les dépenses de rémunération supportées par le bénéficiaire nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci ; - les frais de déplacements des personnels mobilisés sur l’opération ; - les frais de sous-traitance et de prestations de services, directement liés à la conduite de l’opération ; Coûts indirects selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs éligibles</p> <p>Ne sont pas éligibles : - contributions en nature, telles que le bénévolat valorisé - les acquisitions foncières (achats de terrains) et les biens amortissables.</p> <p>Conditions de financement : Le taux d’aide publique est de 100% des dépenses éligibles</p>	<p>Collectivités territoriales et leurs groupements Syndicats (intercommunaux, mixtes...), Etablissements publics de l’Etat et des collectivités, Pays Parcs naturels régionaux (PNR existant) Associations et leurs groupements Services de l’Etat.</p>	<p>Sélection des projets au fil de l’eau</p>
	<p>FEADER 7.6.a Contrats Natura 2000 hors milieu agricole</p>	<p>Types d’actions éligibles : Investissements visant l’entretien, la restauration ou la réhabilitation de milieux non-agricoles et non-forestiers tels les milieux humides (cours d’eau, zones humides), les landes et friches, les espaces littoraux... - la gestion, par une fauche d’entretien, ou la restauration de milieux ouverts ; - la réhabilitation, l’entretien ou la plantation de haies ; - la création, le rétablissement ou l’entretien de mares ; - la gestion ou la restauration des ouvrages de petites hydraulique ; - des chantiers d’élimination ou de limitation d’espèces indésirables ; - des opérations innovantes en faveur d’espèces ou d’habitats ; - la mise en place d’équipements pastoraux ; - des actions de lutte contre l’érosion des milieux dunaires, des aménagements visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts...</p> <p>Dépenses éligibles : - prestations de service ainsi que des achats d’équipements et de fournitures ; - de frais de personnels et les frais professionnels associés ; - de frais d’études et frais d’expert (suivi de chantier, diagnostic à la parcelle réalisé après signature du contrat si celui-ci n’a pas déjà été financé par ailleurs).</p>	<p>Personnes physiques ou morales, publiques ou privées, ayant conclu des contrats Natura 2000, et qui disposent de droits réels ou personnels sur les espaces sur lesquels s’appliquent les opérations.</p>	

		<p>Conditions de financement : Le taux d'aide publique est de 100% des dépenses éligibles dans le respect de l'article L.1111-10 du code général des collectivités territoriales.</p>		
Sites NATURA 2000	<p>FEADER 7.6.b Études et actions de sensibilisation liées aux espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la connaissance des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire ou à l'évaluation de leur état de conservation à travers la réalisation d'études méthodologiques, d'inventaires et de diagnostics écologiques, - mise en place d'actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement liées à ces espèces et/ou habitats naturels, à titre d'exemple : exposition, mallettes pédagogiques et publications, sorties nature, outils multimédia. <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de prestations de service directement liés à la conduite de l'opération ; - dépenses de rémunération supportées par le bénéficiaire nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci ; - frais de déplacement des personnels mobilisés sur l'opération. - actions de communication, sensibilisation et éducation à l'environnement de type sorties pédagogiques (hors temps scolaire), chantiers nature, outils multimédias dédiés au patrimoine naturel. <p>Conditions de financement : Le taux d'aide publique est de 100% des dépenses éligibles retenues.</p>	<p>Collectivités territoriales et leurs groupements, Syndicats (intercommunaux, mixtes...), Etablissements publics, Pays PNR existants Associations et leurs groupements, Services de l'Etat.</p>	Sélection des projets au fil de l'eau
	<p>FEADER 7.6.c Animation des DOCOB liés aux sites Natura 2000</p>	<p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions de sensibilisation et de communication auprès des propriétaires ou gestionnaires d'espaces, - actions de démarchage auprès des propriétaires ou gestionnaires pour la mise en oeuvre des mesures contractuelles (contrats Natura 2000, MAEC), et non contractuelles (chartes), - actions d'appui technique aux bénéficiaires pour le montage de contrats, - actions de suivi de la mise en oeuvre du DOCOB et d'évaluation de la nécessité de mise à jour du DOCOB, - actions de conduite d'études, d'inventaires et de suivis scientifiques. <p>Dépenses éligibles :</p> <p>1- les coûts directs</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses de rémunération supportées par le bénéficiaire nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle ci - les frais de déplacements - les frais de sous traitance et prestations de services <p>2- les coûts indirects selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs éligibles</p> <p>Conditions de financement : Le taux d'aide publique est de 100% des dépenses éligibles</p>	<p>Structures porteuses désignées par le comité de pilotage pour élaborer les documents d'objectifs : Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics Parcs nationaux Services de l'État</p>	

<p>Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)</p>	<p>FEADER 7.6.c Animation des MAEC</p>	<p>Types d’actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l’élaboration de diagnostics de territoire et l’animation en vue de la mise en place de MAEC, - actions de sensibilisation et de conseil pour la préservation du patrimoine naturel en vue d’encourager la souscription de MAEC, - l’animation globale préalable à la définition d’une MAEC, - l’animation globale visant à faire connaître et souscrire une MAEC déjà définie, - la rédaction des projets agroenvironnementaux climatiques (PAEC) visant la mise en place de mesures (MAEC) sauf dans le cas des MAEC enjeu Natura 2000 lorsque l’opérateur MAE est animateur du DOCOB (type d’opération 7.6.c). <p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais de personnel supportées par l’opérateur : dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l’opération et comportant un lien démontré avec celle-ci ; - les achats de fournitures et matières directement liés à l’opération ; - les prestations d’études et d’animation liées au thème de cette mesure et réalisées par un prestataire externe. Elles seront autant que possible précédées ou suivies de la mise en oeuvre concrète d’actions ; - les coûts liés aux actions collectives de sensibilisation et de démarchage auprès des exploitants, aux actions d’information concernant les mesures accessibles ; - les coûts indirects selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs éligibles, conformément à l’article 68 du règlement (UE) n° 1303/2013. <p>Ne sont pas éligibles : les dépenses liées aux actions de suivi du PAEC au-delà des années de contractualisation, les conseils individuels, les diagnostics individuels d’exploitation.</p> <p>Conditions de financement :</p> <p>Le demandeur doit être porteur d’un PAEC (projet agroenvironnemental et climatique). Le taux d’aide publique est de 80% des dépenses éligibles retenues.</p>	<p>Associations loi 1901 Collectivités : Région, Départements, collectivités de niveau intercommunal (EPCI), Communes, Etablissements publics Pays PNR Syndicats professionnels GIEE</p>	<p>Appel à candidatures annuel</p>
<p>Prévention et gestion des risques</p>	<p>FEDER (OS13c) Actions de protection des sols dans l’aménagement en milieu urbain et rural (lutte contre l’érosion)</p>	<p>Objectifs :</p> <p>Augmenter le nombre, la superficie et, si nécessaire, la connectivité des espaces naturels préservés ou restaurés et leur contribution à la préservation de la diversité biologique, à la qualité de vie des habitants et à l’attractivité du territoire.</p> <p>Types d’actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarches d’animation. - Etudes et investissements dans l’hydraulique douce. <p>Dépenses éligibles :</p> <p>Travaux, frais de personnel, frais de structure, études, frais d’animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels, acquisitions foncières.</p> <p>Dépenses inéligibles :</p> <p>Systèmes d’hydraulique dure (bassins de rétention, fossés bétonnés...).</p>	<p>Collectivités territoriales Associations Autres acteurs publics.</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot- Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>

		<p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 21%</p>		
	<p>FEDER (OS 12b) Actions de prévention et de gestion des inondations (débordement de cours d'eau, remontée de nappes)</p>	<p>Objectifs : Gérer le plus en amont possible le risque inondation, en décidant collectivement et avec des instances de gouvernance adaptées, des travaux les plus pertinents.</p> <p>Types d'actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes opérationnelles et travaux d'aménagement pour la protection des personnes et des biens allant dans le sens de la réduction de l'aléa et de la diminution de la vulnérabilité en cohérence avec la protection de la biodiversité, la protection et restauration de la fonctionnalité de milieux naturels visant à la réduction des risques d'inondation. - Amélioration de la connaissance, prévision. - Sensibilisation, culture du risque, gestion de crises. - Démarches d'animation (PAPI notamment), planification. - Stratégies de bassins et démarches interrégionales sur les bassins de Somme, Oise, Aisne, Bresle, Authie, Marne. <p>Dépenses éligibles : Travaux, frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, frais de communication, investissements matériels, acquisitions</p> <p>Dépenses inéligibles : Curage des cours d'eau, excepté s'il est une action d'accompagnement à un projet sur le risque inondation global et dans lequel il représente une dépense minoritaire</p> <p>Conditions de financement : Taux plafond d'aides publiques : 100% Taux de cofinancement moyen : 25%</p>	<p>Collectivités territoriales et leurs groupements Associations</p>	<p>Région Hauts de France Direction Europe Maelys Tissot-Mélèze : 03 28 82 16 78 Maelyse.tissot-meleze@hautsdefrance.fr</p>